



2022-159

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10/10/2022

FB/TD/AG n° 2022/07

Objet de la délibération :

Tarif
Distributeurs de denrées
périssables dans les locaux
communaux

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 23

Pouvoirs : 4

Votants : 20

Date de la convocation :

04 OCTOBRE 2022

Date de publication en ligne :

17/10/2022

Auteur :

François BELHOMME
Maire

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 10 octobre à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'ÉPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BELHOMME, Maire.

Étaient présents :

François BELHOMME, Béatrice BONVIN, Jacques GAY, Armelle THÉRON-CAPLAIN, Denis DURAND, Patricia EVENO, Jean-Paul MARCHAND, Christine HABEGGER, Dominique BONNET, Jean JOSEPH, Simone BEULÉ, Guy DAVID, Marc BAUDELLOT, Philippe POISSONNIER, Sylvie ROUZET, Emmanuel SAUTEUR, Thomas AMELOT, Dalila DOROL, Bruno ESTAMPE, Roland HAMARD, Isabelle MARCHAND, Hélène CHARRIER, Fabrice PICHARD.

Excusés :

- Éric ROYNEL, Pouvoir à Emmanuel SAUTEUR
- Stéphanie RICHARD, Pouvoir à Patricia EVENO
- Sonia DOKOUROFF, Pouvoir à Christine HABEGGER
- Cécile COMBEAU, Pouvoir à Dominique BONNET

Absentes :

- Marie-France DURAND
- Claire CLAIREMBAULT

Secrétaire de séance : Armelle THÉRON-CAPLAIN

Vu l'avis favorable de la Commission Finances réunie le mercredi 21 septembre 2022,

Monsieur Jacques GAY, Adjoint en charge des Finances propose aux membres du Conseil municipal l'instauration d'un nouveau tarif. Ce tarif est relatif à la mise à disposition de distributeurs de denrées périssables dans les locaux communaux et dans un premier temps à l'Espace culturel Les Prairiales.

Le tarif proposé est de 50 € par distributeur et par an et jusqu'aux travaux au Centre culturel Les Prairiales.

Sur l'exposé présenté et après avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés :

- **DÉCIDE** l'application de ce nouveau tarif de 50 € par distributeur de denrées périssables installée dans les locaux communaux et par an,
- **DÉCIDE**, compte tenu des travaux futurs de l'Espace culturel Les Prairiales, l'application de ce tarif de 50 € par distributeur jusqu'aux travaux des Prairiales.
- **PRÉCISE** que ce tarif sera communiqué à Monsieur le Comptable public.





ÉPERNON
www.ville-epernon.fr



2022-160

Jean-Paul MARCHAND s'abstient.

Dalila DOROL et Hélène CHARRIER (Aimer Épernon) s'abstiennent

Bruno ESTAMPE, Isabelle MARCHAND, Roland HAMARD et Fabrice PICHARD (Épernon
notre cité de caractère) s'abstiennent.

Fait et délibéré à Épernon,
le 10 octobre 2022



Secrétaire de séance
Armelle THÉRON-CAPLAIN



Le Maire,
François BELHOMME